



XXXI^{ème} congrès de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Maine et Loire

Résolution

Le XXXI^{ème} Congrès de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Maine-et-Loire, réuni à Cholet le Jeudi 11 Juin 2015, réaffirme son attachement aux principes énoncés par la Charte d'Amiens de 1906 et tout particulièrement à l'indépendance syndicale.

Base de l'action revendicative dans la négociation comme dans l'action, l'indépendance s'exprime à l'égard des gouvernements, du patronat, des partis, des O.N.G., des églises et des sectes.

En rejetant toute neutralité ou indifférence, le congrès confirme que cette indépendance de jugement et de comportement s'exprime notamment par aucune consigne de vote pour toute élection à caractère politique.

Le XXXI^{ème} Congrès s'inquiète de la création par le président de l'assemblée nationale d'un groupe de travail sur l'avenir des institutions qui va plus loin que le projet du général de Gaulle de 1969 puisqu'il propose un nouveau sénat dans lequel siègeraient des syndicalistes élus au suffrage universel. Il s'agit d'une tentative de mettre en place un nouvel ordre corporatiste, fondé sur la négation de la lutte des classes.

Pour le XXXI^{ème} Congrès, les organisations syndicales ne peuvent participer à la gouvernance économique du pays. Leur rôle est de défendre les intérêts particuliers et les revendications des salariés en indépendance. Le congrès réaffirme son attachement à la négociation et à la pratique contractuelle qui repose sur la reconnaissance d'intérêts contradictoires.

Le XXXI^{ème} Congrès se félicite du succès de la journée de grève interprofessionnelle du 9 avril 2015, en commun avec la CGT, la FSU et Solidaires, non seulement par

l'ampleur de la mobilisation mais aussi parce qu'elle brise le carcan du syndicalisme « rassemblé ». Il n'est pas possible de mener une lutte pour gagner sur les revendications contre l'austérité avec ceux qui font allégeance aux mesures imposées par la Troïka, le gouvernement et le MEDEF avec ceux qui soutiennent le pacte de responsabilité.

Pour le XXXI^{ème} Congrès l'aggravation continue des politiques d'austérité ne laisse d'autre choix que le recours au rapport de force et à la grève pour bloquer le pays.

AUSTERITE ET PACTE DE RESPONSABILITE

Alors que la crise sans précédent du système capitaliste se développe en France comme partout en Europe et d'autres régions du monde, le congrès condamne les plans d'austérité imposés aux salariés (actifs, retraités, chômeurs) par la Troïka (Union Européenne, Banque Centrale Européenne, Fonds Monétaire International), servilement appliqués par les gouvernements. Le congrès affirme sa solidarité envers tous les salariés qui combattent les plans d'austérité.

Devant le développement des mesures d'austérité visant à faire payer la facture de la crise aux travailleurs, le congrès oppose les revendications pour résister à la régression économique et sociale.

Le XXXI^{ème} Congrès de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Maine-et-Loire confirme son accord avec les résolutions adoptées lors du congrès confédéral de Tours, qui rassemblent les exigences ouvrières indispensables à la relance économique et à la défense des droits collectifs et individuels des salariés.

Le XXXIème Congrès met l'accent sur des mesures d'urgence pour mettre un premier coup d'arrêt à la politique d'austérité.

En premier lieu, il exige le retrait du pacte de responsabilité qui comporte

d'une part 40 milliards de « cadeaux » au patronat qui vont aller grossir les profits et d'autre part 59 milliards d'économie dans le budget de l'Etat, la Sécurité sociale et les collectivités territoriales qui se traduisent notamment par le gel du point d'indice des fonctionnaires et des pensions de retraites, la réduction des prestations de la Sécurité Sociale et l'étranglement des collectivités territoriales.

Le XXXIème Congrès exige également le retrait de la loi Macron qui facilite les licenciements, s'en prend à la juridiction prud'homale, étend les possibilités de recours au travail dominical et donne la possibilité de contourner la législation du travail par un simple contrat civil individuel.

SALAIRES et conventions collectives

L'augmentation du pouvoir d'achat des salaires, pensions et minimas sociaux est indispensable à l'évolution de la consommation des ménages, clé de la croissance économique.

Pour cela, le congrès revendique avec la confédération, auprès du gouvernement :

- le SMIC à 1 780,00 € brut (80% du salaire médian) pour un temps plein
- l'arrêt du gel de la valeur du point d'indice dans la Fonction Publique avec un rattrapage des pertes de pouvoir d'achat par l'attribution immédiate de 50 points d'indice pour tous
- la généralisation d'un 13ème mois de salaire
- le minimum de pension de retraite au niveau du SMIC et l'intégration des primes pour le calcul des pensions du public.

Le congrès réaffirme son opposition à l'individualisation des salaires et revendique l'amélioration du pouvoir d'achat pour tous par les augmentations générales.

Le congrès réaffirme son attachement au maintien des conventions collectives nationales et territoriales garantissant la reconnaissance des diplômés.

Face à la volonté patronale et gouvernementale de réduire le coût du travail, le congrès exige une relance des négociations salariales dans les branches professionnelles et les entreprises et appelle ses syndicats à rassembler les

salariés pour exercer le rapport de force en ce sens.

EMPLOI

Face à la désindustrialisation croissante, organisée sous l'égide des organismes internationaux et de l'Union Européenne, le congrès dénonce le dogme européen de la « concurrence libre et non faussée » et revendique une réelle politique industrielle pour stopper les délocalisations, les externalisations et le dumping fiscal et social.

Le congrès constate que le taux de chômage officiel a augmenté en 2014 pour atteindre désormais 9,5% au lieu de 7% à la fin 2007.

Dans le département, plusieurs fermetures de sites industriels et plans de licenciements ont été annoncés récemment : Thomson, Valéo EEM, Les ardoisières, Thyssen, Pépinières Briant et de nombreuses PME et TPE.

Le congrès considère que l'Etat a la responsabilité de sauver les emplois et les sites industriels, y compris par la prise de majorité du capital des entreprises.

Le congrès exige le rétablissement des dispositifs de pré-retraites dès 55 ans avec embauches compensatrices et également le rétablissement du dispositif ARPE (une embauche pour un départ).

Le congrès constate, comme il l'avait craint, que la fusion de l'ANPE et de l'Assedic a détérioré les conditions de travail des agents et les services rendus aux demandeurs d'emploi.

Face à l'augmentation du chômage, le congrès revendique une augmentation significative des moyens de Pôle-emploi, notamment des effectifs.

Le congrès revendique que Pôle-emploi assure les 3 missions qui lui sont dévolues à savoir l'orientation, l'indemnisation et le placement sans passer par l'externalisation d'activités et une dématérialisation à outrance des services attendus par les demandeurs d'emploi.

SERVICES PUBLICS

Le congrès réaffirme son attachement au statut général de la fonction publique garant de l'indépendance des fonctionnaires.

Le congrès revendique l'indispensable arrêt de la MAP (Modernisation de l'Action Publique), responsable de la suppression de plusieurs centaines de postes dans le département dans la fonction publique d'Etat, territoriale et hospitalière ainsi que dans les services publics, ce qui signifie :

- - le maintien de tous les sites et services
- le remplacement de tous les départs et la création des emplois statutaires correspondant au maintien et au bon exercice des missions
- l'attribution des moyens budgétaires permettant de satisfaire les besoins sociaux et le respect du service public et républicain.

Le congrès exige l'abrogation des différentes lois portant sur les réformes des collectivités territoriales et du projet de nouvelle organisation Territoriale de la République.

A ce sujet, le XXXI^{ème} Congrès considère que le projet de création de huit grandes intercommunalités dans le département est lourd de menaces pour l'emploi et les conditions de travail des agents de la fonction publique territoriale

Le congrès soutient les personnels de l'enseignement dans leur combat contre la réforme des nouveaux rythmes scolaires et dénonce la réforme des collèges qui supprime massivement des heures de cours et rompt avec l'égalité républicaine en renforçant l'autonomie des établissements dont les conseils d'administration définiraient 20% des programmes.

Le congrès demande l'abandon de la loi HPST (Hôpital Patient Santé Territoire) qui a considérablement dégradé les conditions de travail et la prise en charge des patients et usagers dans le secteur sanitaire, social et médico-social.

Le congrès demande également l'abandon du projet de loi dite « loi Touraine » qui va encore aggraver la situation.

Le congrès s'oppose à loi de 2014 portant réforme du ferroviaire et demande le retour au monopole public d'Etat de la SNCF.

Le XXXI^{ème} Congrès soutient tous les syndicats engagés dans l'action pour défendre l'emploi, les statuts et les services publics républicains.

DROIT DU TRAVAIL ET RETRAITE

En dénonçant la déréglementation du droit du travail impulsée par l'Union Européenne mais également complaisamment accompagnée par certaines organisations syndicales dans le cadre de la « nouvelle » représentativité syndicale, le congrès revendique le rétablissement de la hiérarchie des normes et du principe de faveur.

Le congrès exige l'abrogation de la loi du 20 août 2008 qui permet de déroger aux conventions collectives sur la durée et l'organisation du travail.

Le congrès exige l'abrogation de la loi du 13 juin 2013, issue de l'Accord National Interprofessionnel dit sur la sécurisation de l'emploi, qui « sécurise » surtout les employeurs pour la mise en œuvre et les coûts des licenciements.

Et dans le cadre des discussions sur le projet de loi sur le dialogue social, le congrès condamne toute velléité d'étendre la possibilité de dérogation aux conventions collectives et de plafonner les indemnisations des prud'hommes.

Le congrès condamne la volonté du gouvernement avec , en place de la commission Combrexelle, de faire prévaloir l'accord d'entreprise sur toutes les autres normes.

En dénonçant le développement de la précarité de l'emploi (CDD, interim, temps partiel imposé ...), le congrès réaffirme que le CDI doit constituer la règle du contrat de travail dans le secteur privé.

Dans le secteur public, le congrès condamne la « CDIisation » des emplois statutaires.

Le patronat de la grande distribution saisit l'occasion de la libéralisation grandissante de l'ouverture des magasins le dimanche pour mener une offensive dans le département. C'est pourquoi, le congrès engage tous ses syndicats et structures à poursuivre la mobilisation interprofessionnelle contre l'ouverture des grandes surfaces le dimanche comme à Segré ces derniers mois.

SECURITE SOCIALE et retraites

Le XXXI^{ème} Congrès réaffirme son attachement aux principes fondateurs de la Sécurité Sociale de 1945 qui consistent notamment à garantir les salariés et leurs familles contre les risques de toute nature, sur la base de l'égalité et de la solidarité.

Face aux multiples tentatives de fiscalisation (TVA, CSG ...), le congrès réaffirme sa détermination à préserver et à rétablir une Sécurité Sociale regroupant maladie, vieillesse, famille, et son financement assuré par les cotisations assises sur le salaire. Pour cela, le congrès revendique l'abrogation des mesures déjà en place.

Le congrès condamne la remise en cause de l'universalité des allocations familiales par l'introduction des conditions de ressources.

Le congrès revendique la création d'une couverture dépendance dans le cadre de la Sécurité Sociale.

S'agissant des retraites, le congrès dénonce et exige l'abrogation des contre réformes successives de démantèlement des droits et de réduction du niveau des pensions.

Le congrès s'oppose à toute réforme systémique et globale de nos régimes de retraite publics et privés qui ouvrirait la voie à un système d'individualisation, programmé pour favoriser les fonds de pensions.

Pour préserver la solidarité et les retraites par répartition, le XXXIème Congrès réaffirme ses revendications et notamment :

- la réduction de la durée requise pour le taux plein, 40 ans, c'est déjà trop dans l'objectif de revenir aux 37,5 ans pour tous,
- le rétablissement du droit au départ à 60 ans,
- le retour aux droits statutaires supprimés par les contre-réformes dans le secteur public,
- le retour au calcul des pensions sur les 10 meilleures années dans le privé.

Dans le cadre des négociations en cours sur l'ARRCO et l'AGIRC, le congrès s'oppose à la mise en place d'abatte-

ments dont l'objectif est de contraindre les salariés soit à accepter des pensions réduites soit à retarder leur départ en retraite.

Développement de l'organisation

Le XXXIème Congrès exige l'abrogation de la loi liberticide de 2008 sur la représentativité syndicale et l'abandon du projet de loi sur le dialogue social qui réduit encore la représentation des salariés dans les entreprises et affaiblit le rôle des CHSCT en les fusionnant avec les CE et les DP dans les entreprises de moins de 300 salariés.

Le congrès revendique la possibilité de désigner des délégués syndicaux dans toutes les entreprises.

Augmenter le nombre de nos syndiqués et surtout de nos implantations est un objectif prioritaire. Pour cela, l'Union départementale renforcera la formation des militants.

Le XXXIème Congrès engage tous ses syndicats et tous ses militants à redoubler d'effort pour le développement de l'organisation et amplifier la syndicalisation.



Le congrès lance un appel à tous ses syndicats et sections syndicales pour rassembler les salariés afin de se préparer à engager le rapport de force nécessaire à la défense des droits des salariés.

C'est-à-dire la grève interprofessionnelle pour bloquer le pays.

Le congrès appelle l'ensemble des salariés du public et du privé à rejoindre le syndicalisme libre et indépendant représenté par la CGT Force Ouvrière.

A Cholet, le 11 Juin 2015

Adopté à l'unanimité

